



DÉPARTEMENT DU LOIRET

-----  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

-----  
**COMMUNE DE GY-LES-NONAINS**

## **COMPTE RENDU**

### **du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Gy-les-Nonains, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gy-les-Nonains (salle communale), sous la présidence de Monsieur Laurent BRICARD, Maire.

#### **Présents :**

Monsieur Laurent BRICARD, Monsieur Michel POUTIER, Madame Estelle COLLUMEAU, Madame Mathilde COSSON, Monsieur Alain PYRRHA, Madame Elodie GALLET, Madame YUSTE Mercedes, Monsieur Jean-Marie TROUVÉ

#### **Absents excusés :**

Monsieur Philippe RICHER, Monsieur David FOURNIER, Mélanie TEIXEIRA, Julien GODART, Juliette GODART

**Excusé(s) ayant donné procuration :** M. Philippe RICHER donne procuration à Mme Estelle COLLUMEAU  
M. David FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICARD

Madame Estelle COLLUMEAU est élu(e) secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/09/2021

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1°) Communal :**

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Délibération sur la dénomination des voies communales
- Tarifs des photocopies applicables aux administrés et associations
- Tarifs des repas cantine applicable aux adultes et aux cas particuliers
- Subvention à l'association des Resto du cœur

##### **2°) Intercommunal :**

- Adoption de la proposition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (**CLECT**) concernant la révision des attributions de compensation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et validation du rapport du 18 mai 2021.

##### **3°) Affaires diverses :**

- Point sur les mouvements opérés en ressources humaines
- Retours des dernières commissions

Le maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour concernant la prise d'une décision modificative au niveau du budget communal

Les deux comptes rendus des séances précédentes soit du 15 avril et du 2 juillet 2021 ont été approuvés à l'unanimité

### **Délibération sur la dénomination des voies communales**

#### ***Délibération 2021\_031***

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics (de secours) ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire invite le Conseil à délibérer, après avoir pris connaissance des nouvelles dénominations des rues. Le document est joint à la présentation.

Gros changement sur le lotissement du Buisson

3 noms de rues vont apparaître : Camélia, lilas, magnolia

Le coût s'élève à environ 6 460 €

Un courrier explicatif avec la procédure à employer va être envoyé à la population.

Une information en ce sens apparaîtra également dans le messenger et rappellera quelles seront les démarches à l'initiative des administrés pour le changement d'adresse (notamment la carte grise)

**Vote : unanimité**

### **Tarifs des photocopies applicables aux administrés et associations**

#### ***Délibération 2021-032***

Par délibération en date du 24 02 2014, le CM a fixé au 15 03 2014 les tarifs de reprographie applicables au public ainsi qu'il suit :

- 0.18 € pour une photocopie, noir et blanc format A4
- 0.23 € pour une photocopie, couleur format A4
- 0.25 € pour une photocopie, noir et blanc format A3
- 0.34 € pour une photocopie, couleur format A3

Le mode de règlement de ces prestations n'a pas été prévu. Le règlement s'effectue donc en liquide sans savoir à quoi ces fonds étaient destinés.

Après étude une nouvelle organisation a été proposée : mettre en place des forfaits photocopies ou impressions pour les habitants de Gy sous forme de cartes. Les règlements se feraient alors en chèques. Ce système n'oblige pas à créer une régie de recette municipale.

**Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette facturation. Il décide d'instituer la gratuité pour les administrés.**

**Pour les photocopies des associations, il est décidé de conserver le système actuel. Les associations de Gy-les-Nonains pourront utiliser le photocopieur de la mairie pour effectuer leurs reproductions. Le papier restera à leur charge.**

*Le Conseil de par sa décision annule la précédente délibération de mars 2014.*

Vote : **unanimité**

### **Tarifs des repas cantine applicable aux adultes et aux cas particuliers**

#### **Délibération 2021\_033**

Le précédent conseil municipal a fixé pour les enfants mangeant régulièrement à la cantine scolaire le prix du repas de à 3,65 €.

Il convient aujourd'hui de fixer un tarif pour les repas pris de manière exceptionnelle et les repas adultes :

*La commission propose :*

- *Les repas pris de manière exceptionnelle : 5,50€ (3,65 € + 1,85 € de frais de gestion)  
Exception faite des repas de Noël.*
- *Les repas adultes : 5,00 €*

*Elle propose que les repas des élèves de CM2 pris au collège de Château-Renard, le jour de la visite de cet établissement, soit pris en charge par la commune.*

Vote : **unanimité**

### **Subvention à l'association des Resto du cœur**

#### **Délibération 2021\_034**

Par courrier en date du 13 septembre 2021 madame Sophie SPILLIAERT, présidente des restos du cœur du Loiret, sollicite de la part de la ville de Gy-les-Nonains une aide financière.

*La commission émet un avis défavorable à cette demande. Elle souhaite plutôt qu'une enveloppe dédiée à l'aide aux personnes en difficultés soit affectée au CCAS. Estelle COLLUMEAU portera ce sujet lors de l'élaboration du BP 2022.*

Vote : **unanimité**

**Adoption de la proposition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant la révision des attributions de compensation à partir du 1er janvier 2022 et validation du rapport du 18 mai 2021.**

**Délibération 2021\_035**

M. le Maire expose le rapport de la CLECT élaboré lors sa réunion du 18 Mai 2021.

Les sujets sont les suivants :

- Révision des frais de gestion ;
- Révision des transferts de charge liés à l'urbanisme ;
- Révision des transferts de charge liés à l'habitat ;
- Révision des transferts de charge liés à la piscine de Château-Renard ;
- Révision des transferts de charge liés au gymnase de Triguères ;
- Révision des transferts de charge liés à la GEMAPI ;
- La réduction des attributions de compensation de La Selle-sur-le-Bied et de Saint-Hilaire-Les-Andrésis en raison de leur potentiel financier.

| Sujets                    | Montants 2021 | Montants 2022 | Delta       |
|---------------------------|---------------|---------------|-------------|
| Recettes transférées      | 25 236,00 €   | 25 236,00 €   | 0,00 €      |
| Frais de gestion          | 6 229,00 €    | 6 133,29 €    | -95,71 €    |
| Chartes de Pays           | 1 210,00 €    | 1 210,00 €    | 0,00 €      |
| Charges urbanisme         | 0,00 €        | 613,33 €      | 613,33 €    |
| Syndicat rivière          | 1 310,00 €    | 1 310,00 €    | 0,00 €      |
| Charges habitat           | 886,00 €      | 919,99 €      | 33,99 €     |
| Charges Gymnase Ch-Rd     | 4 462,00 €    | 4 462,00 €    | 0,00 €      |
| Charges piscine Ch-R      | 2 707,00 €    | 0,00 €        | -2 707,00 € |
| Aide à domicile           | 639,00 €      | 639,00 €      | 0,00 €      |
| Charges Gymnase Triguères | 20 337,00 €   | 19 843,89 €   | -493,11 €   |
| Charges GEMAPI *          | 0,00 €        | 1 310,00 €    | 1 310,00 €  |
| MJC                       | 156,00 €      | 156,00 €      | 0,00 €      |
| Collèges                  | 1 545,00 €    | 1 545,00 €    | 0,00 €      |
| SDIS                      | 19 860,00 €   | 19 860,00 €   | 0,00 €      |
| Total                     | 34 105,00 €   | 32 766,50 €   | -1 338,50 € |

\* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le Conseil valide la révision des attributions de compensation proposée dans le rapport de la CLECT du 18 mai 2021.

Vote : **unanimité**

## Décision modificative / budget Principal

### Délibération 2021\_036

Le budget principal prévoyait pour une part des travaux de voirie (investissement) et par ailleurs des travaux de réfection des trottoirs (fonctionnement). Or les travaux sur les trottoirs ont été plus importants que prévu et les travaux sur la voirie ont été moindres. Aussi, afin d'équilibrer le budget, une décision modificative sera prise lors de ce conseil afin de rajouter au compte 615231 / entretien de voirie, la somme manquante.

Le disponible restant sur le compte 615231 / Entretien de voirie est insuffisant pour effectuer l'acquittement des factures à venir concernant la réfection des trottoirs qui s'élèvent à :

- 28 074.92 € pour la rue des Anciens combattants : 24 606.82 € et un complément de 3 468.10 €
- 40 390.37 € pour la route de Montbouy avec en complément le chemin du carrosse

Soit un total de 68 465.29 €

Il s'agit de prendre 30 500 € sur le compte 2152/ Installations de voirie en section d'investissement pour abonder le compte 615231 en fonctionnement

| Imputations comptables | Libellés                                 | Dépenses | Recettes |
|------------------------|--|----------|----------|
| FONCTIONNEMENT         |  |          |          |
| C/ 023                 | Virement à la section d'investissement   | - 30 500 |          |
| C/ 615231              | Entretien de voirie                      | + 30 500 |          |
| INVESTISSEMENT         |  |          |          |
| C/ 2152                | Installations de voirie                  | - 30 500 |          |
| C/ 021                 | Virement de la section de fonctionnement |          | - 30 500 |
| TOTAL                  |  | - 30 500 | - 30 500 |

A PYRRHA : Alerte sur le fait que des bouches d'eau goudronnées et gravillonnées

Monsieur le Maire souhaite voir les soucis en question

Vote : **unanimité**

## AFFAIRES DIVERSES

### Point sur les mouvements opérés en ressources humaines

Service administratif :

Notre secrétaire de mairie, Mme Françoise TOURNIER, placée sur un poste de catégorie A (Secrétaire de mairie) est en congé maladie depuis avril 2021. Elle est actuellement en mi- traitement. Le coût salarial actuel, toutes charges comprises, est de 1900.36 € par mois. Une assurance contractée par la ville rembourse une partie de cette dépense à hauteur de 80%, (environ 1520 €) soit un reste à charge pour la collectivité de 380 € mensuel.

Mme Déborah PRESLE, adjointe administrative principale 2ème classe a donc été recrutée pour exercer cette fonction. Elle est arrivée au service de notre collectivité le 23 août. C'est par voie de mutation que ce recrutement a eu lieu. Elle exerçait précédemment cette même fonction à Bazoches sur le Betz. Elle est placée sur l'échelle indiciaire C2 échelon 6 à plein temps.

Par ailleurs, Mme Audrey MORLET, a fait acte de candidature sur un emploi vacant au service financier de la 3 CBO. Le maire a donné une suite favorable.

De ce fait, celui-ci, par voie de mutation, a procédé au recrutement de Mme Sybille RICHARD a raison de 21h par semaine.

#### **Service technique :**

Monsieur François RATTON en poste dans le secteur technique sur un grade d'adjoint technique a fait valoir ses droits à la retraite.

Le contrat aidé de monsieur Romain DEMANGEOT actuellement en poste n'a pas pu être renouvelé. Aussi le maire a procédé au recrutement de cet agent sur un poste d'adjoint technique déjà inscrit dans le tableau des effectifs. Il est placé sur l'échelle indiciaire C1 échelon 1 plein temps.

La ville maintient un second emploi de technicien sous forme de prestations demandées à SEG (Solidarité Emploi Gâtinais) M Frédéric LEBAS occupe ce poste à plein temps.

Service école :

Cantine et service cours de récréation.

- Mme Valérie POGER a souhaité muter à la mairie de Bellegarde au printemps dernier. Depuis son remplacement est effectué par un agent de SEG. Ce poste de 21 h par semaine est actuellement vacant. (entretien locaux mairie + service cantine)  
Par ailleurs Mme Carole BOUCHETTE, en service à la cantine, fera valoir ses droits à la retraite en 2023. Ce poste à temps plein se libèrera donc.
- Les services de récréation du midi, les accueils du matin et l'attente du car de ramassage du soir sont pourvus tantôt par des personnes titulaires et parfois par des emplois SEG. Pourtant des emplois municipaux apparaissent dans le tableau des effectifs.  
Une réflexion devra donc être entamée afin de trouver une solution pérenne qui satisfasse tant les agents que la collectivité. Un rapprochement avec le SIIS pourrait être envisagé.

*Estelle COLLUMEAU et Michel POUTIER sont chargés de suivre ce dossier.*

#### **Retour des dernières commissions**

Estelle COLLUMEAU :

Fin Août 2021 : travaux réalisés à l'école, la garderie rénovée et la bibliothèque

Travaux futurs 2022 : salle jouxtant la garderie + salle des maitres : un chiffrage est envisagé

Mathilde COSSON :

Avancement du classement pour le concours des maisons fleuries avec l'attribution des lots

Décos Noël : le devis est validé et envoyé

Avancement de l'élaboration du prochain « Messenger »

Cimetière : vivaces et plantes grimpantes commandées semaine 40

Enherbement déjà entamé au cimetière, gazon spécifique commandé et implanté

Monsieur le Maire souhaite apporter trois sujets dans les affaires diverses :

**Abattage des peupliers**

Vente du bois abattu rapporterait 22 000 € environ

Réimplantation possible de 400 peupliers sur les 3 parcelles – coût 5 280 €

Il se dégagerait alors un bénéfice d'un peu plus de 15 000 €

M POUTIER : Essences différentes d'arbres sont envisagées le long de la rivière :

Réponse de Monsieur le Maire : cela n'est pas prévu dans le devis

**Projet de vente propriété Mme MOUCHEL**

Un projet d'aménagement de propriétés et de locations est en discussion sur une très grande surface de terrain

**Parc photovoltaïque sur terrain à Gy les Nonains**

Société privée et un exploitant agricole souhaitent implanter un parc photovoltaïque de 100 ha non loin d'une autre propriété privée

Tour de table :

JM TROUVE

Pourquoi un recommandé a-t-il été envoyé à Monsieur Bruno BELLANGER ?

La serre où il exploite n'a pas été déclarée, il doit se mettre en conformité.

M COSSON : Pas d'autres points

E GALLET : Pas d'autres points

A PYRRHA : Le sens unique rte de Montbouy – un seul retour négatif lui est revenu, cela fluidifie la circulation devant l'école, il faut à présent matérialiser les emplacements,

Les points à l'ordre du jour étant terminés,

**La Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021 est levée à 20h15**

Membres présents :

|           |              |               |   |  |
|-----------|--------------|---------------|---|--|
| M BRICARD | M POUTIER    | Mme COLLUMEAU | M RICHER<br>Absent excusé<br><b>Donne pouvoir à<br/>Mme COLLUMEAU</b> | Mme COSSON   |
| Mme YUSTE | Mme TEIXEIRA | Mme GALLET    | M GODART  | M FOURNIER<br><b>Donne pouvoir à M<br/>BRICARD</b> |
| M TROUVE  | Mme GODART   |               | Mme D'ANASTASIO   | M PYRRHA   |